

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N°280 - Le 6 mai 2013

CATEGORIE C : L'égalité en marche !

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat réuni le 30 avril a voté à l'unanimité un projet de décret visant à introduire un 8^{ème} échelon (indice 499 brut, linéaire) au sommet de l'échelle 6 de rémunération qui remplace l'odieux échelon spécial contingenté (via un tableau d'avancement aux choix).

Cet échelon spécial spoliait gravement la filière administrative majoritairement féminisée, quand la filière technique bénéficiait déjà de la linéarité. A titre transitoire, les tableaux d'avancement en cours sont validés jusqu'au 31 décembre 2013.

A noter que la CFTC, la CFDT et FO ont voté un amendement puis un vœu de SOLIDAIRES qui demandait la rétroactivité de cette mesure à compter de février 2013, date où la ministre a annoncé « le décontingentement immédiat du 8^{ème} échelon » ;

Les autres syndicats ont voté contre ou abstention condamnant impitoyablement cet amendement favorable aux agents.

Malgré ce coup, le texte fait avancer l'égalité, mais ce n'est pas suffisant !

IL FAUT DESORMAIS AMELIORER TOUTE LA GRILLE

**Trop de rigueur nuit, l'Europe a commencé
à le comprendre !**